

INTERPELLATION

Auteur AdG/LA, par Madeline Heiniger, Emmanuel Amoos et Serge Fellay
Objet Pramont, à bout de souffle?
Date 11.03.2019
Numéro 4.0365

Le Centre éducatif fermé de Pramont (CEP) est sous pression depuis plusieurs années, pour des raisons diverses:

- Les problématiques des mineurs et jeunes adultes placés à Pramont sont complexes et le défi professionnel des collaborateurs élevé
- Un manque de personnel et de ressources médicales est relevé régulièrement
- Le bâtiment, vétuste, ne répond que partiellement aux exigences liées à la sécurité et aux besoins de ses bénéficiaires
- De plus, l'institution fait partie du Concordat latin et la liste d'attente de placements est longue.

Il est évident qu'au vu des accusations dont nous avons pris connaissance et suite à la dénonciation déposée par le Conseil d'Etat, la justice doit maintenant faire son travail d'enquête et que des mesures administratives ne peuvent être prises avant ses conclusions.

Mais apparemment, les graves problèmes dénoncés sont apparus il y a bientôt une année et aujourd'hui encore, du personnel est en congé maladie ou a dû donner sa démission. Difficile donc d'imaginer que cette situation ne mette pas en crise l'institution et son fonctionnement, alors que les difficultés sont déjà grandes en temps «normal». Comment donc fonctionne l'institution dans ces circonstances et quelles mesures ont été prises pour accompagner la crise?

Conclusion

Nous prions le Conseil d'Etat de répondre aux questions ci-dessous:

- Depuis quand les problèmes sont-ils connus?
- Depuis quand l'institution est-elle sous enquête? (Le Matin mentionne une dénonciation d'un avocat auprès du chef du DSIS en mai 2018)
- En présence d'un conflit entre des collaborateurs et la direction, des mesures d'accompagnement (médiation, supervision ou autre) ont-elles été mises en place?
- Le Conseiller d'Etat Frédéric Favre mentionne dans le NF que les collaborateurs en conflit ne sont pas sur le site, suite à des démissions forcées ou un arrêt maladie, depuis plusieurs mois: sont-ils remplacés, du moins temporairement, auprès de l'équipe éducative?
- La prise en charge éducative et sécuritaire ainsi que l'encadrement médical sont-ils suffisants et assurés actuellement?
- Quel est le taux d'occupation du CEP (mineurs et jeunes adultes) en ce moment? Et le taux de personnel en poste par rapport au nombre d'EPT prévu?
- Les membres du Concordat latin (CLDJP) sont-ils informés des problèmes du CEP?